



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Marie-Andrée COIC, Mme Lydie CHRISTY, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, MM Michel LAINE, Mme Laetitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, Mme Marine THOMAS, M. Frédéric VILLEROY

Absents : M. Paul RENOU

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

2026/07/01 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION RPI VIMONT/BELLENGREVILLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que L'article L.212-8 du Code de l'Education indique au premier paragraphe : « Lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ». Les communes de BELLENGREVILLE et VIMONT décident dans le cadre du RPI, de mettre en place une convention afin de fixer les modalités de participation financière aux frais de fonctionnement de la commune d'accueil, comme suit :

■ ELEMENTAIRE : 630 €/ENFANT

■ MATERNELLE : 1260 €/ENFANT

SOIT UNE AUGMENTATION DE 5% A LA RENTREE 2026.

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer dans le cadre du RPI, la convention de participation aux charges de scolarité (fonctionnement) entre les communes de Bellengreville/Vimont
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

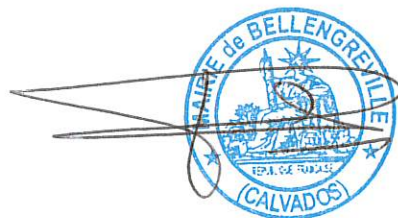
VOTE		Dont pouvoirs
Votants	18	0
Pour	18	0
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 08/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Marie-Andrée COIC, Mme Lydie CHRISTY, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, M. Michel LAINE, Mme Laëtitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENOU, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, Mme Marine THOMAS, M. Frédéric VILLEROY

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

2026/07/02 – AFFAIRES GENERALES – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale est présenté aux conseillers municipaux, qui en ont pris connaissance au préalable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité après délibération

- **VALIDE** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	19	0
Pour	19	0
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 08/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY

Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Marie-Andrée COIC, Mme Lydie CHRISTY, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, M. Michel LAINE, Mme Laëtitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENOU, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, Mme Marine THOMAS, M. Frédéric VILLEROY

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

2026/07/03 – AFFAIRES GENERALES – ARRÊTE PERMANENT REGLEMENTANT L'ACCES A L'AIRE DE JEUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1 et L.2212-2 ;

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire communal ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des enfants, de préserver les équipements publics et d'assurer une utilisation paisible de l'aire de jeux communale ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité après délibération

. DECIDE

Article 1 : De prendre acte de la mise en œuvre par le Maire d'un arrêté municipal permanent réglementant les conditions d'accès et d'utilisation de l'aire de jeux communale.

Article 2 : D'approuver le principe de cette réglementation visant à assurer la sécurité des usagers, la préservation des équipements et le respect de la tranquillité publique.

Article 3 : De charger Monsieur le maire de procéder à toutes les mesures de publicité et d'information nécessaires.

Article 4 : De fixer les conditions d'accès et d'utilisation de l'aire de jeux, notamment les horaires d'ouverture fixés de 8h à 22h.

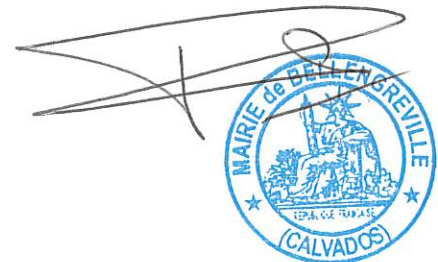
VOTE		Dont pouvoirs
Votants	19	0
Pour	19	0
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 08/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, M. Michel LAINE, Mme Laetitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENOU, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, Mme Marine THOMAS, M. Frédéric VILLEROY

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

2026/07/04 – AFFAIRES GENERALES – CANICULE DE JUIN 2026 – GRATUITE EXCEPTIONNELLE DES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE
--

Vu les compétences de la commune en matière de restauration scolaire ;

Considérant l'épisode de fortes chaleurs ayant affecté le territoire communal au cours du mois de juin 2026 ;

Considérant les mesures exceptionnelles mises en œuvre afin d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves et de garantir la continuité du service public de restauration scolaire ;

Considérant que les familles ont été confrontées à une situation exceptionnelle indépendante de leur volonté ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services publics communaux, notamment ceux de la restauration scolaire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité après délibération

. DECIDE

D'accorder à l'ensemble des élèves ayant fréquenté le restaurant scolaire, à titre exceptionnel, la gratuité des repas servis au restaurant scolaire pendant la période du 23 juin 2026 au 26 juin 2026 correspondant à l'épisode de canicule.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	19	
Pour	19	
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 09/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, M. Michel LAINE, Mme Laetitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENO, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, Mme Marine THOMAS, M. Frédéric VILLEROY

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

2026/07/05 – URBANISME – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE CHAUTARD

Monsieur le maire explique qu'il convient de régulariser et de signer la convention de groupement de commande relative aux travaux d'aménagement de la rue Chautard en vue de passer un marché à procédure adaptée.

La participation financière pour la partie travaux est estimée à :

- Commune de Bellengreville : 130 774,30 € HT, soit 156 929,16 € TTC

La participation financière pour la partie maîtrise d'œuvre est estimée à :

- Commune de Bellengreville : 6 800,26 € HT, soit 8 160,32 € TTC ;

Le conseil municipal, à l'unanimité après délibération

• **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande relative aux travaux d'aménagement de la rue Chautard.

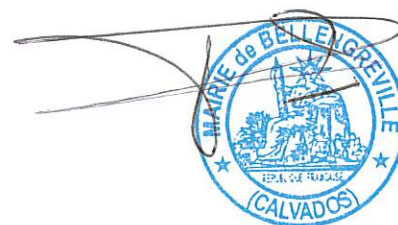
VOTE		Dont pouvoirs
Votants	19	
Pour	19	
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 09/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, M. Michel LAINE, Mme Laetitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENOU, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, M. Frédéric VILLEROY

Membres ayant quitté la séance pour cette délibération : Mme Marine THOMAS

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

**2026/07/06 – AFFAIRES FONCIERES – RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2026/04/11
RELATIVE A LA PARCELLE CADASTREE ZD 402**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026/04/11 du 27 avril 2026 approuvant la cession de la parcelle cadastrée section ZD n° 402;

Vu les observations formulées par le représentant de l'État dans le cadre du contrôle de légalité en date du 11 juin 2026, faisant apparaître l'illégalité de cette délibération ;

Considérant qu'il y a lieu de retirer la délibération précitée afin de se conformer aux observations du contrôle de légalité ;

Le conseil municipal, à l'unanimité après délibération

• **DECIDE**

Article 1 – La délibération n° 2026/04/11 du 27 avril 2026 approuvant la cession de la parcelle cadastrée section ZD n° 402 est retirée.

Article 2 – Le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	18	
Pour	18	
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 09/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, M. Michel LAINE, Mme Laetitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENOU, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, Mme Marine THOMAS, M. Frédéric VILLEROY

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

2026/07/07 – URBANISME – PROJET PETITE CENTRALITE

Suite à l'accord cadre « petites centralités » et suite au COPIL du 6 juillet 2026, monsieur le Maire rappelle que ce dispositif, fruit d'un partenariat entre le département du Calvados et l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie, vise à revitaliser les petites centralités de moins de 1 500 habitants.

Monsieur le Maire expose que l'objectif est de définir les principes d'aménagement avec la collectivité, les partenaires publics et des habitants de la commune.

Les 3 actions retenues à l'issue du COPIL sont :

- Secteur 1 : LA RD 613 CENTRE
- Secteur 2 : LA RD 613 OUEST
- Secteur 4 : LA MICRO CENTRALITÉ VILLAGEOISE

Le conseil municipal, à l'unanimité après délibération

- VALIDE

Le classement des 3 actions présentées

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

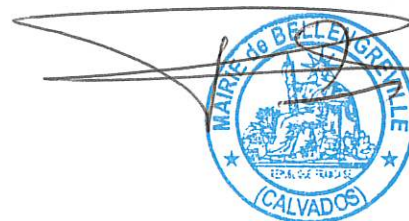
VOTE		Dont pouvoirs
Votants	19	
Pour	19	
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 09/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, M. Michel LAINE, Mme Laetitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENOU, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, Mme Marine THOMAS, M. Frédéric VILLEROY

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

2026/07/08 – FINANCES – EMPRUNT (CENTRE CULTUREL ET DE LOISIRS)

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2026/03/21-06 du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 portant délégation de Pouvoirs au Maire,

Vu la proposition faite par le Crédit Agricole,

DÉCIDE

Pour assurer le financement de la construction du centre culturel et de loisirs, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après avoir délibéré décide de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt se décomposant comme suit :

Montant : 200 000,00 €

Taux : 3,95 %

Durée : 180 mois

Périodicité : Mensuelle

Amortissement : Capital Constant

Frais de dossier : 200,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- PRENDRE l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,

- PRENDRE l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- CONFERER en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le conseil municipal, à l'unanimité après délibération

- **VALIDE**

Le classement des 3 actions présentées

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	19	
Pour	18	
Contre	0	
Abstention	1	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 09/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, M. Michel LAINE, Mme Laetitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENOU, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, Mme Marine THOMAS, M. Frédéric VILLEROY

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

2026/07/09 – FINANCES – EMPRUNT (TRAVAUX VOIRIE RUE CHAUTARD)

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2026/03/21-06 du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 portant délégation de Pouvoirs au Maire,

Vu la proposition faite par le Crédit Agricole,

DÉCIDE

Pour assurer le financement des travaux de voirie de la rue Chautard, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après avoir délibéré décide de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt se décomposant comme suit :

Montant : 200 000,00 €

Taux : 4,17 %

Durée : 240 mois

Périodicité : Mensuelle

Amortissement : Capital Constant

Frais de dossier : 200,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- PRENDRE l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,

- PRENDRE l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- CONFERER en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le conseil municipal, à l'unanimité après délibération

- **VALIDE**

Le classement des 3 actions présentées

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

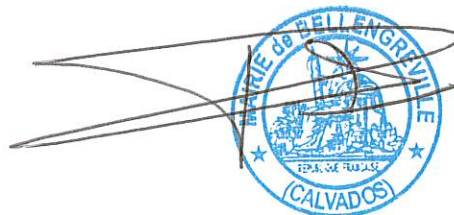
VOTE		Dont pouvoirs
Votants	19	
Pour	18	
Contre	0	
Abstention	1	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 09/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet deux mil vingt-six à 18h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, M. Maxime JAGU, M. Michel LAINE, Mme Laetitia LEPLUMEY, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENOU, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, Mme Marine THOMAS, M. Frédéric VILLEROY

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEPLUMEY

2026/07/10 – FINANCES – CONVENTION CADRE ENTRE LES COMMUNES DE VALAMBRAY ET DE BELLENGREVILLE POUR LA PRESTATION DE SERVICE DE FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE

Monsieur le maire présente ce dispositif et expose à l'assemblée que la commune de Valambray a souhaité confier à la commune de Bellengreville, la mission de fournir les prestations en vue de la restauration des convives fréquentant les divers services de la restauration municipale. Monsieur le maire précise que la convention initiale, prenant effet au 1^{er} septembre 2023 et conclue pour une période de 3 ans, prend fin au 31 août 2026.

La commune de Bellengreville ayant changé de prestataire pour la livraison des denrées alimentaires depuis le 1^{er} janvier 2026, Monsieur le maire expose qu'il est préférable de calculer le coût de du repas facturé avec le nouveau prestataire avant de signer de nouveau pour 3 ans.

Monsieur le Maire précise, après avis du service de gestion, qu'il convient de proposer une convention d'un an en appliquant les 5% d'augmentation sur les repas scolaires à compter du 1^{er} septembre 2026.

Proposition : Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire le partenariat entre les communes de Valambray et de Bellengreville et de l'autoriser à signer ladite convention (qui restera annexée à la présente) pour une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

VU l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une convention de prestations de services peut prévoir qu'une commune met à disposition d'une autre commune membre du même EPCI à fiscalité propre un de ses services.

CONSIDERANT qu'une convention-cadre est alors signée entre les deux communes et que chaque prestation de services fait l'objet d'un contrat séparé dont le prix correspondra au coût réel estimé de la prestation.

CONSIDERANT que la rédaction de la convention va dans ce sens, ce qui permet à la commune de Bellengreville de garder la gestion de ses agents et de son service assurant la prestation pour la commune de Valambray.

CONSIDERANT que la prestation de service n'implique ni transfert, ni mise à disposition des agents.

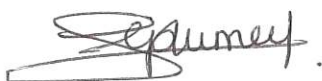
Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	19	
Pour	19	
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 09/07/2026

La secrétaire de séance,
Laëtitia LEPLUMEY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite

